

Divers événements ont récemment marqué notre communauté universitaire et médicale. Les commentaires qui suivent sont ceux d'un membre du Corps Académique de notre Université, qui, au nom du droit imprescriptible à la liberté académique, souhaite intervenir dans le débat, dès lors que les principes qui animent notre institution sont bafoués. Ils n'engagent que lui.

- L'affaire Chichah. Fondée sur le libre-examen, notre institution est particulièrement prédisposée à accueillir les débats d'idées sereins. Mais cette ouverture est aussi synonyme de fragilité. La persistance du conflit israélo-palestinien et le développement des fondamentalismes religieux, signe de repli identitaire, ont cristallisé les passions. Notre *alma mater*, parfois pusillanime et un peu clientéliste, n'a pas choisi, en temps utile, d'exprimer des opinions claires relatives à la nécessité d'imposer une stricte laïcité dans ses murs (comprenez : les convictions religieuses au vestiaire), ce qui tend à expliquer partiellement les récents événements. Reste à espérer une réponse sans faiblesse ni concession à l'égard des fauteurs de trouble. L'A.M.U.B. a placé ce problème à l'ordre du jour et décidera bientôt d'une attitude à tenir. Nous lui faisons confiance.

- Les certificats de complaisance. Les enseignants de notre Faculté connaissent bien cette problématique qui fleurit en période d'examen. Au-delà de la pression qui s'exerce parfois sur les médecins, on sait qu'existent des réseaux privilégiés d'octroi, que connaissent bien certains étudiants. On peut déplorer l'opacité de fonctionnement de l'Ordre des médecins, à qui la loi n'autorise pas de divulguer ses sentences. Espérons qu'une prochaine réforme permette à ce type de dossier de sortir dans l'espace public. Il est du reste regrettable qu'il eût fallu que la question fût évoquée dans les médias pour que l'autorité publique prît connaissance du problème.

- Le réveil de groupuscules opposés à la loi sur l'interruption volontaire de grossesse (IVG). Des factions inspirées par des thèses d'essence religieuse largement minoritaires, enhardies par le conservatisme rétrograde affiché par Rome et ses séides belges (notamment A. Léonard), s'en prennent à la loi qui fut votée grâce à l'action courageuse de personnalités politiques de premier plan (nous pensons à Roger Lallemand) et au travail de médecins courageux qui ont accepté de prendre des risques (Pierre-Olivier Hubinont, Willy Peers...). Nouvelle forme de repli obscurantiste, ces associations, que meut une idéologie totalitaire, voudraient imposer à la communauté des concepts pré-scientifiques à caractère dogmatique auxquels n'adhèrent plus qu'une infime minorité de gens, même parmi les croyants. Au nom des principes de liberté qui sont les nôtres, mais aussi au nom des femmes en détresse victimes de grossesses non désirées, nous devons ici et maintenant défendre les acquis issus d'un long combat en faveur d'une société libre à caractère non confessionnel. On notera que les présentes considérations s'appliquent

également à la loi relative à l'euthanasie, acquise sous une législature qui avait placé (enfin !) dans l'opposition les partis " chrétiens " (même s'ils se cachent sous des dénominations fallacieuses). Le retour de ceux-ci aux affaires n'augure pas de bonnes nouvelles pour ce type de dossier.

- La rétrogradation du chef de service d'imagerie de l'Hôpital Erasme. Appuyé par un soutien quasi unanime du conseil médical, le conseil de gestion de l'Hôpital Erasme a jugé bon d'écarter le Pr E.F. Avni de son poste de chef du service de radiologie, sans aucune faute grave relevée. Le conseil médical, comme le conseil des soins infirmiers, représente un contre-pouvoir par rapport aux autorités de gestion d'un hôpital, et n'est pas censé s'aligner sur les vœux exprimés par les autorités de tutelle. Il est vrai que depuis quelques années, on observe une véritable mainmise de l'administration (ou du " management ") sur les structures réellement productives, que ce soit dans les écoles, les hôpitaux ou même l'université. Cette quasi unanimité, qui ne repose pas sur des faits patents ne peut que susciter des interrogations. Une telle sanction à l'égard d'un membre éminent de notre communauté académique eût mérité un grand débat facultaire.

Le présent numéro contient quatre excellents articles de synthèse. Le trouble déficitaire de l'attention, souvent évoqué chez les enfants turbulents, fait l'objet d'une synthèse dans le cadre de son lien avec la maltraitance. La place du jeûne préopératoire, dogme classique, est rediscutée de manière critique. La deuxième partie, tant attendue, du *best-seller* sur la religion et le fonctionnement cérébral ravira les lecteurs. Enfin, un consensus gynécologique sur le diabète gestationnel est publié simultanément dans les trois revues médicales universitaires francophones.

La rubrique " Epistémologie " est consacrée au traitement par les fleurs de Bach. C'est un travail mené par J. Lechien, étudiant protéiforme, brillant élève-assistant d'anatomie et tribun médiatique bien connu.

Un cas de nécrose mammaire complète le menu.

On pleurera le départ d'un personnage très attachant, le Pr A.G. Schnek, sympathique enseignant de chimie, et homme public de premier plan.

L'histoire de la médecine recherche les traces de ceux qui, plus obscurs que les titulaires des cours, ont œuvré afin d'assurer des démonstrations anatomiques de qualité.

Au moment où le soleil du printemps nous arrive en même temps que l'heure d'été, nous souhaitons une excellente lecture à nos abonnés.

S. Louryan, Rédacteur en Chef